

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 4 décembre 2017 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Mesdames Lise Larochelle et Josiane Perron, ainsi que Madame Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2017-12-238

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Constatation de régularité et de quorum**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
- 4. Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017
 - 4.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017
 - 4.3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2017
- 5. 1^{ere} période de question du public**
- 6. Correspondance**
 - 6.1. Hydro-Québec Communiqué de presse – Québec/New Hampshire
 - 6.2. Paroisse St-Philippe Article de la Paroisse dans notre Journal
- 7. Finance**
 - 7.1. Autorisation des comptes
- 8. Réglementation**
 - 8.1. 2017-12 – Avis de motion – Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2018 et pour en fixer les conditions de perception.
 - 8.2. 2017-12 – Adoption du projet de règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2018 et pour en fixer les conditions de perception. *
- 9. Administration**
 - 9.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 9.2. Dépôt du registre public des déclarations faites par les élus de Val-Joli
 - 9.3. Formation des comités pour 2017-2018
- 10. Environnement**
- 11. Loisirs**
 - 11.1. Suivi de l'agrandissement du bâtiment de la patinoire
- 12. Urbanisme**
 - 12.1. Rapport du mois de novembre de l'Officier en bâtiment, environnement et agraire
- 13. Voirie**
 - 13.1. RIRL An 1 (Rang 10) 2^{er} Décompte progressif
 - 13.2. Achat de Sel à déglçage en vrac pour l'hiver – Correction de la résolution 2017-11-225
 - 13.3. Affectation des montants prévus au remboursement dans le règlement 2017-08
- 14. Affaires nouvelles et suivi**
 - 14.1. Autorisation au maire pour signature des brefs de saisie – Taxes impayées
 - 14.2. Demande d'aide financière dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2018
 - 14.3. Collecte spéciale des sapins de Noël
 - 14.4. L'Étincelle – Parutions de vœux de Noël et du nouvel an
 - 14.5. Trans-Appel – Résolution pour le service de transport adapté
 - 14.6. Suivi du dossier d'Aqueduc
 - 14.7. Club Optimiste de Windsor – Commandite pour le Dépouillement de l'arbre du Noël

15. **Rapport des comités**
 - 15.1. Régie incendie
 - 15.2. Loisirs
 - 15.3. Environnement
 - 15.4. Trans-Appel
 - 15.5. Urbanisme
 - 15.6. Maire
16. **2e période de question du public**
17. **Levée de l'assemblée**

2017-12-239

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

2017-12-240

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

2017-12-241

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

Mme Lorraine Lévesque

- Demande s'il serait possible de faire un survol des services Internet disponibles et des citoyens non desservis et de commencer un plan pour permettre que le service puisse être étendu.

M. Yannick Maheux

- Discute de la problématique qu'ils vivent avec le système d'égout de la route 249 et s'informe si un ingénieur a été mandaté pour régler la situation.

M. Philippe Laplante

- Fais un retour sur le reportage qu'a diffusé dimanche le 3 décembre, Radio-Canada au sujet du 621, route 143.

2017-12-242

6. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

7. FINANCE

2017-12-243

ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications, il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par la conseillère Lise Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1er au 30 novembre 2017 représentent un total net de 16 813,06\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700604 (C)	6254		2017-11-16	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 163,91 \$
201700605 (C)	6256		2017-11-16	789	ÉNERGIE SONIC INC.	267,91 \$
201700606 (C)			2017-11-16	28	HYDRO-QUEBEC	76,10 \$
201700607 (C)			2017-11-16	28	HYDRO-QUEBEC	580,65 \$
201700608 (C)			2017-11-16	28	HYDRO-QUEBEC	256,80 \$
201700610 (I)			2017-11-27	723	AXION	168,88 \$
201700611 (I)			2017-11-27	964	TELUS	93,04 \$
201700612 (I)			2017-11-27	28	HYDRO-QUEBEC	27,88 \$
201700613 (I)			2017-11-30	68	RECEVEUR GENERAL	1 794,57 \$
201700614 (I)			2017-11-30	67	MINISTRE DU REVENU	5 125,63 \$
201700615 (I)			2017-11-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 692,70 \$
201700618 (I)	6257		2017-11-30	8	Retraite QUÉBEC	477,67 \$
201700641 (C)	10185		2017-12-01	1208	Les Produits de Ciment Sherbrooke Ltée	0,00 \$
201700642 (I)	6279		2017-12-01	894	PITNEY BOWES	114,98 \$

Total des chèques

11 840,72 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201700620 (I)	6258		2017-12-05	14	VIVACO Groupe coopératif	92,32 \$
201700621 (I)	6259		2017-12-05	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	454,15 \$
201700622 (I)	6260		2017-12-05	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	25,00 \$
201700623 (I)	6261		2017-12-05	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	264,99 \$
201700624 (I)	6262		2017-12-05	182	RECUPERATION L. MAILLE 2016	287,44 \$
201700625 (I)	6263		2017-12-05	475	ACIERS SIMMONDS LTÉE	38,53 \$
201700626 (I)	6264		2017-12-05	678	SANI ESTRIE INC	9 080,88 \$
201700627 (I)	6265		2017-12-05	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	322,33 \$
201700628 (I)	6266		2017-12-05	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	156,93 \$
201700629 (I)	6267		2017-12-05	876	SINTO INC	157,12 \$
201700630 (I)	6268		2017-12-05	946	SHERLENN INC	3,08 \$
201700631 (I)	6269		2017-12-05	950	GARY DACRES ENR	142,34 \$
201700632 (I)	6270		2017-12-05	990	BROUSSEAU, JULIE	47,74 \$
201700633 (I)	6271		2017-12-05	1118	PNEUS METRO INC.	3 416,23 \$
201700634 (I)	6272		2017-12-05	1187	CARON LUBRIFIANTS	754,04 \$
201700635 (I)	6273		2017-12-05	1202	LANGLOIS-DOR ETIENNE	47,98 \$
201700636 (I)	6274		2017-12-05	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	181 150,62 \$
201700637 (I)	6275		2017-12-05	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	710,82 \$
201700638 (I)	6276		2017-12-05	638	FONDS D'INFORMATION SURLE TERRITOIRE	4,00 \$
201700639 (I)	6277		2017-12-05	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	193 374,25 \$
201700640 (I)	6278		2017-12-05	1064	TOITURES MORNEAU	82 753,66 \$

Total des chèques

473 284,45 \$

2017-12-244

8.1. 2017-12 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2018 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Côté que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement pour déterminer les taux de taxes et tarifications pour l'exercice 2018 et pour en fixer les conditions de perception.

Le projet a été remis à tous les membres du conseil lors de la réunion de travail du 27 novembre dernier.

2017-12-245

8.2. 2017-12 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2018 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté son budget 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2018 ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU' un avis relatif au présent règlement a été donné le 4 décembre 2017 par le conseiller Sylvain Côté;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli ordonne et statu par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2018.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **0.60\$** du 100\$ d'évaluation pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la collecte sélective est facturé au propriétaire des immeubles et est fixé à :

Collecte des déchets domestiques

- 148\$ par bac, par unité de logement pour les ordures ménagères ;

Collecte sélective incluant la collecte des RDD

- 25\$ par unité de logement;
- 120\$ pour les 5 logements
- 150 pour les plus de 5 logements ;
- 67\$ pour la collecte sélective des ICI ;

Collecte des matières organiques

- 60\$ pour collecte de matières organiques

ARTICLE 5 ACQUISITION D'UN BAC ROULANT

Le tarif pour l'acquisition d'un bac roulant de 360 litres pour la collecte des déchets domestiques (vert) ou la collecte sélective (bleu) est fixé à 100\$ incluant la livraison.

Le tarif pour l'acquisition d'un bac roulant de 240 litres aéré pour la collecte des matières organiques (brun) est fixé à 60\$ incluant la livraison.

ARTICLE 6 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville, au mètre cube d'eau selon lecture annuelle du compteur.

Dernier taux reçu : 0.798\$ (sujet à changement)

ARTICLE 7 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PRÈS DE LA VILLE DE WINDSOR

Le tarif du service d'égout est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

Le tarif pour les services d'aqueduc et d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ST-ZACHARIE ET ROUTE 249

Le tarif du service d'égout pour le secteur St-Zacharie et Route 249 sera facturé selon les normes établies au règlement 4-97. Au tarif de ce service s'ajoute les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels qu'électricité, réparation et pièces et le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant, entre autres, les coûts d'immobilisation en assainissement

ARTICLE 9 TARIF POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA ROUTE 143 SUD

Le tarif des services d'aqueduc et d'égout pour le secteur de la Route 143 sud sera facturé selon les normes établies au règlement 2009-3. Au tarif de ce service s'ajoute les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tel qu'électricité, entretien d'hiver, réparation et pièces ainsi que le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation.

ARTICLE 10 TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Le tarif pour une licence de chien ou pour l'opération d'un chenil sera facturée selon les normes établies par l'organisme mandaté pour l'application du règlement 2016-01 soit la Société de protection des animaux de l'Estrie.

ARTICLE 11 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300\$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300\$ et plus, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1^{er} : 31 mars (minimum 30^e jour qui suit l'expédition du compte) 25%
- 2^e : 1^{er} juin : 25%
- 3^e : 1^{er} août : 25%
- 4^e : 1^{er} octobre : 25%

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaire découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en deux versements, les délais ultimes de paiement pour les deux versements égaux sont fixés par la loi :

- 1^{er} versement : 30^e jour suivant l'expédition du compte 50%
- 2^e versement : 120 jours suivants l'expédition du compte 50%

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.F.M.)

ARTICLE 12 PAIEMENT EXIGIBLE ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et exige une pénalité à raison de 5% plus un taux d'intérêt de 10% par année.

ARTICLE 13 FRAIS D'ADMINISTRATION

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de 25\$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 14 FRAIS DE COURRIER RECOMMANDÉ ET HUISSIER DE JUSTICE

Le conseil décrète que lorsqu'une personne est en défaut et que la Municipalité doit procéder à l'envoi d'un avis par courrier recommandé, la personne en défaut se verra facturée pour les frais de courrier recommandé selon les tarifs en vigueur chez Postes Canada au moment de l'envoi plus les frais de timbres et 25\$ de frais d'administration.

Le conseil décrète que lorsqu'une personne ne récupère pas ses avis par courrier recommandé, la Municipalité peut procéder par l'envoi des avis par huissier et les frais de ce service seront facturés à la personne en défaut au montant équivalent aux frais facturés par la firme de huissiers de justice.

ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire trésorière

9. ADMINISTRATION

9.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES -

La directrice générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire et de toutes les conseillères et tous les conseillers, tel qu'exigé dans la *Loi sur les Élections et les Referendums du Québec*.

9.2 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES ÉLUS DE VAL-JOLI POUR L'ANNÉE 2017

La directrice générale dépose un registre qui ne contient aucune donnée.

2017-12-246 9.3 FORMATION DES COMITÉS POUR 2017-2019

ATTENDU la fin de la période électorale 2017;

ATTENDU QU' il faut désormais nommer les membres du conseil qui participeront à chacun des comités suivants pour une période de 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents de modifier le tableau des comités municipaux comme suit .

Monsieur Gilles Perron enregistre sa dissidence.

COMITÉS	Rolland CAMIRÉ Maire	SYLVAIN COTÉ Siège 1	PHILIPPE VERLY Siège 2	GILLES PERRON Siège 3	RAYMOND CÔTÉ Siège 4	LISE LAROCHELLE Siège 5	JOSIANE PERRON Siège 6
VOIRIE		X	X	X	X	X	X
LOISIRS ET CULTURE					X	X	P
URBANISME			P	X	S		
PROMOTION DOMICILIAIRE,		X		X	X	P	
COMMUNICATION INTERNET			X			X	X

FINANCES		P	x	x	x	x	S
PERSONNEL		x	x	x	x	x	x
ENVIRONNEMENT DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES				x	P		x
RÉGIE INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE, SQ SÉCURITÉ CIVILE	X	S	P				
TRANS-APPEL		x		P		S	

P : le conseiller préside ce comité.

S : substitut sur le comité.

X : siège sur le comité.

* Le maire siège d'office sur tous les comités.

11. LOISIRS

11.1 SUIVI DE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DE LA PATINOIRE

M. Camiré explique que la construction est presque terminée mais que le bâtiment est toutefois encore barré.

12. URBANISME

12.1 COMPTE RENDU DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le Maire résume les activités de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour le mois.

	2016	2017
Permis émis en NOVEMBRE	5	13
Valeur des travaux	34 000\$	298 683.44\$
Nouvelle construction de maison	0	0
Permis de lotissement	0	3

13. VOIRIE

2017-12-247 13.1 RIRL AN 1 (RANG 10) 2^E DÉCOMPTE PROGRESSIF

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli procède à la réfection d'une partie des Rang 10 et 11 dans le cadre du programme PIIRL volet RIRL An 1;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé à EUROVIA Québec construction;

ATTENDU QU' une bonne partie des travaux du rang 10 ont été effectués avant que les températures ne deviennent trop froides;

ATTENDU QUE la Firme Protekna, qui surveille les travaux nous recommandent de payer le décompte progressif no 2 au montant de 193 374,25\$, que nous a fait parvenir EUROVIA Québec Construction;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte no 2 d'EUROVIA Québec Construction au montant de 193 374.25\$.

2017-12-248 13.2 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE EN VRAC POUR L'HIVER 2017-2018 – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2017-11-225

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de sel à déglacage pour la prochaine saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont déposé leur soumission comme suit et excluant les taxes applicables :

- SEBCI 90.15\$
- Sel Warwick 92.95\$

ATTENDU QU' une erreur est survenue lors de la lecture des soumissions et que le contrat a été octroyé par erreur à Sel Warwick;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit en fait donné à SEBCI au taux de 90.15\$.

2017-12-249 13.3 AFFECTATION DES MONTANTS PRÉVUS AU REMBOURSEMENT DANS LE RÈGLEMENT 2017-08

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 2017-08 indiquait que la Municipalité de Val-Joli devait payer 25% des travaux prévus dans le cadre du RIRL An 1 et financer 75% par le règlement d'emprunt 2017-08;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt a été fait pour un montant de 825 000\$, ce qui représente l'entièreté du projet de pavage d'une partie des rangs 10 et 11;

ATTENDU QUE le montant prévu pour le versement comptant est disponible aux comptes;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 181 871\$ soit affecté au remboursement des versements du règlement d'emprunt 2017-08 pour les 5 prochaines années et que le solde du 181 871\$ au moment du terme du 1^{er} 5 ans de remboursement soit soustrait du montant à refinancer.

14. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2017-12-250 14.1 AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DES BREFS DE SAISIE

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté une liste des contribuables qui doivent des arriérés de taxes;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents

D'autoriser le maire à signer les brefs de saisie pour les contribuables sélectionnés de la liste des comptes impayés et ce, dès que le premier versement du compte 2018 deviendra dû.

2017-12-251 14.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018

ATTENDU QUE la municipalité désire embaucher deux étudiants pour l'été 2018;

ATTENDU QUE la période pour présenter une demande à Services Canada est du 19 décembre 2017 au 2 février 2018;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyée par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents

D'adresser une demande de subvention dans le cadre d'Emploi d'Été Canada 2018 pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2018.

La secrétaire sera la personne responsable du dossier de demande de subvention.

2017-12-252 14.3 COLLECTE SPÉCIALE DES SAPINS DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE participer à la collecte d'arbres de Noël offert par la Société de Gestion des Matières Résiduelles (SGMR qui sera fait au point de dépôt municipal) le 17 janvier 2018.

2017-12-253 14.4 L'ÉTINCELLE – PARUTIONS DE VŒUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents de faire paraître des vœux de Noël et du Jour de l'an dans le journal l'Étincelle pour un montant total de 131,25\$.

2017-12-254 14.5 TRANS-APPEL – SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor, délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2018 et de payer la quote-part établie à 3,85\$ par personne pour un montant de 5 929\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2018 : 3.25\$ pour un déplacement local, 7,50\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

ATTENDU QUE le Municipalité accepte les prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Trans-Appel Inc.;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter et envoyer la présente résolution à Trans-Appel et à la Ville de Windsor.

14.6 SUIVI DU DOSSIER D'AQUEDUC

M. Camiré explique que les plans sont presque terminés et que le dossier chemine bien.

2017-12-255 14.7 CLUB OPTIMISTE DE WINDSOR- COMMANDITE POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté., appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents de participer, tel que prévu au budget 2017 à l'activité de dépouillement de l'arbre de Noël pour 2017 du Club Optimiste avec un montant de 50\$.

15. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

16. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

M. Yannick Maheux

- S'informe du suivi du dossier de problématique du réseau d'égout de la route 249 ainsi que des délais pour l'aqueduc.
- Soulève le fait que l'élargissement du chemin Marcotte avait été envisagé et voudrait un suivi.
- Mentionne qu'il a fait beaucoup de travail pour l'organisation de la balle molle et ne souhaite pas continuer à entraîner les

équipes si l'organisation continue à fonctionner comme l'année dernière.

2017-12-256

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 20h57.

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le lundi, le 15 janvier 2018 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

